

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 ET AU PROJET DE REVISION ALLEGEE PATRIMOINE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE ET A L'INSTAURATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA PERIODE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 AU LUNDI 17 MARS 2025

Par arrêté n°A2025-52, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de Modification n°3 et le projet de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Est Ensemble et sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA), pour une durée de 36 jours consécutifs, du lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025. Le PLUi est un document qui régit le droit des sols sur le territoire de l'EPT Est Ensemble à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Le dossier d'enquête publique du projet de Modification n°3 est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du règlement et des plans de zonages et des annexes, du bilan de la concertation, des avis des communes membres, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier d'enquête publique du projet de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des fiches typologiques, de la liste des adresses, des plans Patrimoine, des annexes, du bilan de la concertation, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et ses annexes. Les projets de Modification n°3 et de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du PLUi couvrent toutes les communes membres de l'EPT Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Les projets de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA), au nombre de 8, concernent 14 monuments historiques du territoire d'Est Ensemble et sont implantés sur 5 communes. Ces périmètres viennent modifier ceux de protection des monuments historiques existants et se traduiront par une servitude d'utilité publique annexée au PLUi.

Par décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 11 décembre 2024, une commission d'enquête a été désignée, présidée par Madame Catherine Marette. Ont également été désignés en qualité de membres titulaires de cette commission : Monsieur Michel Relave et Monsieur Miroslav Makar.

Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commission d'enquête, les pièces du dossier au format dématérialisé ainsi que le registre électronique seront déposés dans les 10 lieux d'enquête suivants :

Commune ou EPT	Bagnolet (93170)	Bobigny (93000)	Bondy (93140)	Le Pré Saint-Gervais (93310)	Les Lilas (93260)	Montreuil (93100)	Noisy-le-Sec (93130)	Pantin (93500)	Romainville (93230)	Est Ensemble (Siège de l'enquête publique)
Adresse du lieu d'enquête	Hôtel de Ville (Direction du Développement Territorial - 6ème étage)- Place Salvador Allende	Hôtel de Ville – Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert	Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier	Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier	Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris	Centre Administratif - Tour Altais - 1, place Aimé Césaire	Centre Administratif, 1 rue de Chaâlons	Centre administratif de la commune accueil urbanisme 3ème étage - 84-88 avenue du général Leclerc	Hôtel de Ville - Place de la laïcité	Accueil Hôtel de Territoire 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville
Horaires d'ouverture	Lundi : 13h30 - 17h Mardi et jeudi : 9h – 12h30 Fermé le mercredi et vendredi	Du lundi au vendredi : 9h - 11h45 et 13h30 - 17h Sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h	Lundi et du mercredi au vendredi : 9h - 17h15 Mardi : 10h30 - 19h15	Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 Samedi : 9h - 11h45	Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 Fermé tous les après-midi	Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 9h – 17h Jeudi : 14h – 17h	Lundi – mercredi – jeudi – vendredi : 9h00 – 12h30 & 13h30 – 17h Mardi : 13h30 – 17h Fermeture au public : le mardi matin	Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 Fermé le jeudi matin	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h	Du lundi au vendredi : 8h00-17h

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- Soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 10 lieux d'enquête identifiés ci-dessus ;
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>, avec possibilité pour cela d'accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus ;
- Soit par courriel à [plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr](mailto:plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr) ;
- Soit en les adressant par écrit à « Madame Catherine Marette, Présidente de la commission d'enquête – PLUi d'Est Ensemble et Périmètres Délimités des Abords – Etablissement Public Territorial Est Ensemble – 100, avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville » ;

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>. Les observations déposées dans les registres papier seront publiées sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

L'accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le 10 février 2025 à 9h et sera fermé le 17 mars 2025 à 17h.

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

Commune ou EPT	Bagnolet (93170)	Bobigny (93000)	Bondy (93140)	Le Pré Saint-Gervais (93310)	Les Lilas (93260)	Montreuil (93100)	Noisy-le-Sec (93130)	Pantin (93500)	Romainville (93230)	Est Ensemble (Siège de l'enquête publique)
Adresse du lieu de la permanence	Hôtel de Ville - Place Salvador Allende	Hôtel de Ville - 31, avenue du Président Salvador Allende	Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier	Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier	Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris	Centre Administratif - Tour Altais - 1, place Aimé Césaire	Hôtel de Ville - Place du Maréchal Foch	Centre administratif de la commune – salle 312 – 3ème étage 84-88 avenue du général Leclerc	Centre administratif Carnot 13/15 rue Carnot 1er étage	Hôtel de Territoire - salle R4.3 - 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville
Date et horaires de la 1ère permanence	Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h Direction du Développement Territorial - 6ème étage – salle 625)	Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h (fermeture de l'entrée à 11h45)	Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15	Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h	Mercredi 26 février 2025 de 15h à 18h30	Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h 7ème étage	Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h	Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h	Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30	Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h
Date et horaires de la 2ème permanence	Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h Accueil	Mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h	Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h	Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h	Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h 6ème étage	Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h	Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis à Monsieur le Président de l'EPT d'Est Ensemble. Ils seront tenus à la disposition du public, au siège de l'EPT d'Est Ensemble, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'EPT Est Ensemble ([www.est-ensemble.fr](http://www.est-ensemble.fr)). Au terme de cette enquête publique, le Conseil de Territoire de l'EPT Est Ensemble pourra approuver la modification n°3 ainsi que la révision allégée Patrimoine du PLUi, éventuellement modifiés à la suite des avis des Personnes Publiques Associées, des contributions reçues pendant l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête. Au terme de cette enquête publique, les Périmètres Délimités des Abords concernant les monuments historiques pourront être créés par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès de la Direction de l'Aménagement et des Déplacements de l'EPT Est Ensemble – 100 avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès de l'EPT Est Ensemble.